

# PERIMETRE DU QUARTIER

Guyane

Commune : **Cayenne.**

Z.R.U. : **Village Chinois, Quartiers Sud.**

0330210

n° d'ordre : 731

PERIMETRE RUE PAR RUE\* :

Nombre de pages : 1

## **Secteur 1 :**

- Boulevard de la République jusqu'au Canal Laussat
- Le Canal Laussat jusqu'à la rue Auguste Boudinot
- Les parcelles section AY n° 450-449-7-336-337-12-13-262, section AX n° 260-46-25-16
- Route Raban jusqu'à la Rocade
- Rocade jusqu'à la parcelle section BH n°169
- Les parcelles section BH n° 169-209-214-30-276-275-36-56-58, section BR n° 163-162-165-194-195
- Route Raban jusqu'au CD n° 2
- CD n°2, dit route du Tigre jusqu'au Canal Leblond
- Canal Leblond jusqu'à la parcelle section BR n°163
- Parcelles section BR n° 163, section BH n° 59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-206-205-125-126-127-263-201-200-202-139-171-170-254-252-195-248-251-169
- Rocade
- Parcelles section BD n° 6-5-4-3-2-1, section AZ n° 167-165-164-162-161-50-49-48-47-46-45-44-167-22-21-20-19, section BD n° 28-33-215-288-121-120, section AY n° 395-140-270-269-268-267-184-185-186-187-193
- Rue de Mana jusqu'à la rue des Sapotilles
- Rue des Sapotilles jusqu'à la rue des Mangues
- Rue des Mangues jusqu'au boulevard Jubelin
- Boulevard Jubelin jusqu'au Rond-Point de Mirza
- Rond-Point de Mirza jusqu'à la Route de la Madeleine
- Route de la Madeleine jusqu'au Canal Leblond
- Canal Leblond jusqu'à la Route nationale 1
- Route nationale 1 jusqu'à l'avenue Jean Galmot
- Avenue Jean Galmot
- Parcelles section BC n° 242-238-246-65
- Canal Leblond jusqu'à la rue Eugène Gobert
- Parcelle section RB n° 1 en partie (section Nord jusqu'au prolongement de la rue Eugène Gobert)
- Canal Leblond jusqu'à l'avenue de la Liberté
- Avenue de la Liberté jusqu'au boulevard de la République
- (Boulevard de la République)

## **Secteur 2 :ZAC Anastasie**

- Parcelles section BR n° 478-47

## **Secteur 3 : ZAC La Source**

- Parcelles section BP n° 65-172-171-63-62-396-166-207-204-395-410-68 en partie (section nord-est dans le prolongement de la parcelle 410)- 66 en partie (section ouest sur une profondeur de 140 m)-65

## **Secteur 4 :Cité Mont-Lucas**

- Parcelles section BO n° 581 à 600 - 609 à 614 - 602 à 607 - 440-444-375-430-415-126-415-581 à 600